

45/59D (Mexique)

Gel des armements
nucléaires

126-14-12

Par cette résolution, l'Assemblée générale engage les États-Unis et l'Union soviétique à convenir d'un gel immédiat de leurs armements nucléaires, qui prévoirait notamment l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et de la production de matières fissiles à des fins militaires. Elle engage aussi tous les États dotés d'armes nucléaires à convenir, dans une déclaration commune, d'un gel général de ces armements. Le Canada et d'autres pays de l'OTAN, de même que le Japon et Israël, se sont prononcés contre la résolution.

45/62C (Yougoslavie)

Cessation de la course aux
armements nucléaires et
désarmement nucléaire;
prévention d'une guerre
nucléaire

132-12-9

Par cette résolution, l'Assemblée générale prie la Conférence du désarmement de constituer des comités spéciaux sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur la prévention d'une guerre nucléaire afin de savoir comment progresser dans ces deux domaines. Cette fois encore, d'autres pays de l'OTAN ont, comme le Canada, rejeté la résolution.

Résolutions au sujet desquelles le Canada s'est abstenu

45/49 (Mexique)

Cessation de tous les essais
nucléaires

127-3-17

Par cette résolution, l'Assemblée générale note que la Conférence du désarmement a reconstitué un comité spécial chargé de l'interdiction des essais nucléaires, mais qu'il n'a pas autorité pour négocier. La Conférence est encouragée à reconstituer le comité spécial en 1991 en lui donnant pour mandat de négocier multilatéralement l'interdiction des essais nucléaires. La France, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont prononcés contre la résolution, alors que le Canada et d'autres pays européens, la Chine, Israël et le Japon se sont abstenus.